



ODD 8 : TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE.

PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS.

- 8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés.
- 8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.
- 8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.
- 8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière.
- 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.
- 8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.
- 8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.
- 8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.
- 8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.
- 8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance
- 8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés.
- 8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail.

Actions envisageables pour les avocats :

- Mener des actions de sensibilisation concernant la précarité au sein de la profession d'avocat (portée de la problématique, causes, pistes de solution envisageables pour intensifier la lutte contre le phénomène, ...).
- Promouvoir le développement personnel des avocats et organiser des séances d'information sur les nouveaux domaines du droit, moins connus et d'avenir, ainsi que sur l'opportunité pour la profession de se spécialiser.
- Mettre en place des campagnes de sensibilisation en faveur de l'accessibilité de la profession à tous (en parallèle avec la problématique de l'égalité des genres).
- Mener des actions au sein de la « société civile » en vue de promouvoir la profession (ex : avocat dans l'école).
- Encourager les avocats et barreaux à mettre en œuvre des mesures en faveur de la sécurité et du bien-être au travail à l'égard des collaborateurs, membres du personnel, ... ;
- Faire faire un audit par la médecine du travail.
- Interroger et interpeller les collaborateurs du cabinet / des barreaux sur la santé au travail lors des entretiens annuels.
- Mettre en place des formations sur les compétences de type "soft-skills".
- Sensibiliser les avocats à l'impact de la numérisation sur l'emploi.
- S'approcher d'une association pour impliquer ou intégrer des personnes éloignées de l'emploi.